

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1230 modificatif n° 1 à l'arrêté n° 379 en date du 14 avril 1948 sur l'alimentation des troupes et des animaux dans le groupe de la Côte française des Somalis).

n° 1230

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 décembre 1948

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1948

Date du numéro
31 décembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'instruction ministérielle du 7 novembre 1929 sur le service de l'alimentation dans les corps de troupe stationnés aux colonies et ses modificatifs subséquents

Sur la proposition de l'intendant militaire, directeur de l'intendance, et l'avis conforme du commandant supérieur des troupes de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 13. — A compter du 1er juillet 1948 les tableaux annexes à l'arrêté n° 379 en date du 14 avril 1948 susvisé, et énumé rés ci-dessous, sont modifiés comme suit : Art. 2. — Le commandant supérieur des Somalis est chargé de l'exécution du pré sent modificatif qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.